

AUTO ECOLE LES SAULES
15 RUE CHANDIGARDH
94310 ORLY
Tél : 01 48 53 36 74
autoecolelessaules@gmail.com
Numéro de Siret 391 097 292 00026
Numéro d'activité : 11941010194
APE/NAF 8553Z
N° agrément : E020 94 042 20
TVA Intra : FR 64 391097292

PROGRAMMES DE FORMATIONS

PROGRAMME DES COURS DE CODE DE LA ROUTE

Les Moyens pédagogiques :

Notre établissement d'apprentissage propose un accompagnement personnalisé et des plannings adaptés à chaque candidat, tant au code de la route qu'en conduite.

Matériels pédagogiques :

Salle de code, téléviseur, DVD code (Rousseau, Ediser, Planet Permis), Box pédagogique, livre de code, Pack web, lecteur DVD, MAGISTRO, livret d'apprentissage, bilan de compétence, site internet.

Un suivi de compétence et de résultat en salle et sur internet est possible pour le candidat et ses représentants légaux.

Les Thèmes :

- L'USAGER :

C – Le conducteur : La vigilance à l'égard des autres usagers, les intervalles de sécurité, les déficiences des fonctions perceptives du conducteur.

U – Les autres usagers de la route : La vigilance à l'égard des usagers vulnérables et autres usagers de la route. Partage de la route.

D – La responsabilité : Les différents documents administratifs liés au véhicule, le permis probatoire, les principales infractions, comportement en cas d'accident, législation en matière d'accident.

- LE VEHICULE :

M – Eléments mécaniques et sécurité : Connaissance des principaux organes, commandes et dysfonctionnements les plus courants, contrôle technique.

S – Equipement de sécurité des véhicules : L'installation sécurisée enfants et passagers, équipements de sécurité du véhicule (ESP, ABS, AFU, REGULATEUR, LIMITEUR, GPS).

D – Précautions à prendre : Prendre et quitter son véhicule, l'installation au poste de conduite.

- LA ROUTE :

L – Règles de circulation routière : La signalisation routière et règles de circulation, la vitesse, positionnement sur la chaussée, l'arrêt et le stationnement, le croisement et le dépassement.

R – La route : Réglementation et comportements visibilité et adhérences réduites (jour/nuit), tunnels, chantiers. La réglementation et les comportements de conduite sur voies rapides et autoroutes.

- L'ENVIRONNEMENT :

E – L'environnement : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement : les principes de l'éco conduite, les modes de déplacements alternatifs aux déplacements individuels.